

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal
du 24 Février 2016**

Nous vous en souhaitons bonne lecture

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents

CONVENTION DRTP

La société DRTP, basée à ST-FLORENTIN, est chargée de l'entretien de nos éclairages publics et nous propose la signature du contrat 2016.

Les prix annoncés étant les mêmes que 2015, le conseil accepte la reconduction de cette prestation, qui comprend 6 passages par an.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR LE SYNDICAT MIXTE DE BASSIN VERSANT DE L'ARMANCON (SMBVA)

Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon remplace le Syndicat de l'Armançon. (SIRTAVA).

Il englobe toutes les rivières affluents (Armanche, Créanton, Brumance etc...), les délégués pour notre commune seront : JP LABARTHE (titulaire) : Michel BERTHELIN (suppléant).

CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'YONNE (SDIS)

La contribution du SDIS était payée, jusqu'à maintenant, dans sa totalité en début d'année. Il nous est proposé de payer celle-ci mensuellement.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter les diverses subventions accordées par notre commune, à porter au budget 2016.

Coopérative scolaire pour le Noël des primaires du RPI : 7 € par enfant,	soit 231 €
Coopérative scolaire pour les enfants du RPI : 1 € par habitant,	soit 275 €
Voyage scolaire AUVERGNE pour 3 classes	400 €
Les chasseurs de BUTTEAUX :	35 €
Le foyer rural de BUTTEAUX.....	1 500 €
Subvention UNA : 1 €50 par habitant (aides ménagères).....	soit 410 €
Centre LECLERC Dijon :.....	50 €
Centre G. ROUSSY Villejuif :	50 €

(Plus de subvention au CCAS, les missions sont inchangées, mais portées au budget général.)

LOGEMENT 12 RUE FAUSSE BILON

Travaux supplémentaires :

- Lors des travaux de rénovation, l'électricien a remarqué le mauvais état d'une panne de charpente. Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise de gros œuvre pour changer la panne cassée et refaire une partie de couverture (chevrons pourris et rive de toit dégradée). Lors d'une réunion, sur place, le samedi 13 février, le Conseil Municipal a approuvé cette dépense, dont la TVA pourra être récupérée du fait de l'action d'ensemble de ce projet, contrairement aux dépenses d'entretien sur lesquelles on ne récupère pas la TVA.
- Au cours de la dernière séance, le Conseil a acté le fait d'isoler les combles. Profitant de la découverte, les panneaux de mousse polyuréthane ont été achetés et mis en place, en vue de la pose par notre employé communal.

Situation du chantier :

L'électricien termine, la toiture est refaite, l'isolation intérieure est posée, la faïence et les plinthes collées, dès que le peintre aura terminé (aux environs du 15 mars) les derniers éléments pourront être posés (meuble vasque, radiateur sèche serviettes, paroi de douche).

Location du logement

Par comparaison avec les autres loyers des bâtiments communaux (logement école de BUTTEAUX (438.87 €), de LA CHAUSSEE (403.89 €) et du presbytère (347.94 €), prenant en considération qu'il n'y a pas de cour, mais une belle cave accessible depuis l'intérieur, et un garage, et que le logement sera rénové.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à 400 € par mois, soit 4 800 € annuel.

Publicité pour la location

Déjà deux demandes de renseignements sont arrivées en mairie de la part de locataires potentiels.

Le Logement sera libre aux environs du 1^{er} avril 2016.
Le loyer est fixé à 400 €, charges non comprises (eau, électricité, ordures ménagères).
Une caution de 400 €, sera exigée à l'entrée + la désignation d'un garant.

Les candidatures seront étudiées par Monsieur le Maire entouré d'une commission.

Nous invitons toute personne intéressée à se faire connaître en mairie ou autres
avant le 15 mars.

TROISIEME LOT 12 RUE FAUSSE BILON

Maître MORTREUX, notaire à FLOGNY, est venue évaluer le troisième lot de cette propriété. Elle pense que l'ajout de la grange peut être un plus pour la vente et évalue l'ensemble à 25 000 €. Un agent immobilier florentinois a confirmé cette évaluation, considérant que le village de BUTTEAUX est plutôt attractif. Le Conseil approuve l'ajout de la grange à ce lot, (toutefois cela nécessitera l'intervention d'un géomètre), et charge M. le Maire de mettre tout en œuvre pour la vente de ce lot au plus vite.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'YONNE

Dans le cadre de l'instruction des dossiers auprès du comité médical et la commission de réforme, les médecins étaient missionnés et payés par les communes. Les délais, parfois très longs, de règlement par l'administration de ces prestations ont détournés les généralistes de cette mission.

Le Centre de Gestion, nous propose de régler directement les indemnités dues et d'adresser la facture aux communes concernées.

Cette convention sera active jusqu'au 31.12.2018 et pourra être reconduite par avenant par période de 3 ans.

Le conseil municipal accepte cette convention.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Durant le précédent mandat, un plan de sauvegarde de la commune a été établi (recensement des risques auxquels la population pourrait être confrontée et moyens mis en œuvre pour y faire face, avec noms des responsables pour chaque tâche).

L'équipe municipale étant sensiblement modifiée, il y a lieu de pallier au remplacement de certains postes.

Ainsi pour les travaux, on notera Patrick ROUSSEL avec Serge COUVREUR suppléant
Pour l'évacuation : Alain JACQUEMIER avec Evelyne LAVALADE suppléante
Pour hébergement dans l'église : Yohann LEMONNIER avec Martine BOUCHERON suppléante

Les autres postes sont inchangés.

Lorsque la préfecture aura approuvé ces changements, une réunion d'information sera organisée. A l'issue de celle-ci, un document DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) sera distribué. (Il est déjà disponible sur le site internet de la commune : www.butteaux.fr)

PRISE DE COMPETENCE TOURISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

Jusqu'à maintenant, seule la ville de ST-FLORENTIN exerçait une action dans ce domaine par le biais de son office de tourisme. Il est certain que le tourisme est un pan de l'activité économique à part entière qui doit être vitalisé.

La communauté de Communes est déjà active dans ce domaine sur le Port de Plaisance ainsi que sur l'aérodrome de Chéu.

Les délégués communautaires, à l'unanimité, ont souhaité prendre cette compétence et le Conseil Municipal approuve cette décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

INAUGURATION DE LA FIN DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES STATUES DE L'EGLISE

Le maire estime important de clore officiellement l'opération de restauration de notre patrimoine par une manifestation au cours de laquelle nous pourrions remercier les différents donateurs.

Il a pris contact avec une association « LE QUATUOR MANFRED » qui intervient dans le cadre du festival MUSIQUE EN VOUTES dans des églises rurales. La visite des responsables a été très encourageante.

Cette représentation devrait se tenir **le SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016**

Le déroulé en serait le suivant :

14 h 30 accueil et visite commentée du site

15 h 30 premier concert gratuit par un quatuor de jeunes

16 h 30 conférence à définir (peut être autour de St-Roch)

17 h 30 Vin d'honneur

18 h 00 Concert du Quatuor Manfred (billetterie assurée par l'organisation)

Un rapprochement avec l'école de Musique du Florentinois serait envisageable.

Notre engagement consisterait en la nourriture et l'hébergement des 12 personnes assurant le spectacle (musiciens et techniciens) et à une participation financière de 300 € ramenée à 150 €, si la billetterie de l'association vend pour 700 € d'entrées au concert de 18 h. Cette organisation assurerait la publicité extérieure.

Le tarif serait de 15 € la place, ramenée à 10 € pour les groupes (nous pensons envisager une solution de réservation groupée pour les habitants).

Le foyer rural serait partie prenante, aidant au montage des structures (vin d'honneur, bar) tenant une buvette l'après-midi et organisant un repas le soir après spectacle.

REUNION DE LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE (ex CCAS)

Les membres réunis le 23 février, ont décidé de garder leur confiance au traiteur « SAVEURS FESTIVES » et fixe la date pour le prochain repas des anciens au 15 janvier 2017.

Les autres actions (roses fêtes des mères, dictionnaires des élèves de 6^{ème}...) seront maintenues.

M. BOUCHERON a demandé à réfléchir sur un projet commun (entre les personnes disponibles et les écoles) pour un atelier de confection de décors de NOEL dans nos deux villages, au cours du dernier trimestre 2016.

NOUVELLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FLORENTINOIS

La communauté de communes avait décidé de prendre en charge le cout du « diagnostic d'accessibilité » rendu obligatoire par l'état. La commune de VILLIERS VINEUX a donné l'information que cette action était exercée gratuitement par les services de la DDT. Un rendez-vous va être pris avec cette administration pour établir ce document.

La communauté de Communes a ouvert les plis pour les marchés d'aménagement des locaux sur le port de ST-FLORENTIN. La rénovation complète de ces bâtiments sera effectuée conjointement avec les travaux de restructuration du rond-point à l'entrée de cet équipement. La commune de St Florentin prend en charge les trottoirs et éclairages publics, et la Communauté de Communes, la voirie et les parkings, enfin le département la route en elle-même.

Le projet initial de regroupement des communautés de communes du FLORENTINOIS, SEIGNELOIS/BRIENONNAIS a été voté sans aucune dérogation. Cette décision impose une nouvelle répartition des délégués, et l'élection d'un nouveau Président.

DEFIBRILATEUR

Divers courriers ont été envoyés afin d'obtenir une installation aidée, voir gratuite de cet équipement utile pour sauver des vies dans notre commune.

PEUPLIERS entre BUTTEAUX et LA CHAUSSEE

Ces arbres, qui avaient été plantés par la municipalité précédente, semblent être à maturité

Le Conseil charge M. le Maire de se renseigner, d'une part, pour la vente de ces peupliers et d'autre part, la mise en place de nouveaux plants au même endroit.

COURRIER D'UNE HABITANTE

Une habitante s'indigne de l'état de certains chemins. M le Maire doit étudier cette réclamation avec les conseillers municipaux proches du monde agricole.

CHIENS ERRANTS

Des plaintes ont été adressées concernant des chiens errants dans notre commune, plus particulièrement à LA CHAUSSEE. Il est rappelé aux propriétaires de ces animaux qu'ils doivent faire le nécessaire pour les maintenir à l'intérieur des leurs propriétés.

CADRAN HORLOGE ECOLE LA CHAUSSEE

JP LABARTHE demande à ce que le cadran soit réparé, contact va être pris avec la société habituelle.

FLEURISSEMENT

M. BOUCHERON ayant rédigé le compte-rendu lors du passage de la dernière commission pour les plantations d'hiver puis d'été, dit qu'il faudra prévoir les achats de plantes après le 1^{er} mai, et seulement en fonction des disponibilités de l'employé, pour que les plantes ne séjournent pas dans le noir dans le local, comme pour les plantations d'hiver.

Elle conseille de commander prochainement les lierres vivaces prévus dans les jardinières. Certaines boutures peuvent être récupérées chez Monique JACQUEMIER.

Après confection des jardinières de la mairie, achat des fleurs de printemps, des pensées pour l'hiver, de deux guirlandes de NOEL, elle dispose encore de 210 € pour le printemps.

Elle se propose de renouveler le STAND PASSION CREATION pendant le vide-grenier et encourage dès maintenant les habitants à se mettre aux pinceaux, aux aiguilles, aux fourneaux, à la pioche, aux sécateurs, à la ponceuse etc.....pour lui offrir de quoi garnir son stand tombola.

SUITE ACCIDENT MORTEL :

E. LAVALADE demande si l'abattage du platane où plusieurs automobilistes ont récemment trouvé la mort, est prévu.

M. le Maire s'en est inquiété le jour même en prenant contact avec les services du département et de la Préfecture. Ils doivent se rendre sur place pour étudier le problème.